

# **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

## **PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC  
DE LOTBINIÈRE TENUE LE 10 MAI 2023, À 19 H 30 HEURES À SAINT-  
NARCISSE-DE-BEAURIVAGE

Sont présents à cette séance :

Saint-Janvier-de-Joly / Bernard Fortier  
Laurier-Station / Huguette Charest  
Lotbinière / Jean Bergeron  
N.D.S.C.D'Issoudun / Annie Thériault  
Saint-Agapit / Yves Gingras  
Saint-Antoine-de-Tilly / Richard Bellemare  
Saint-Apollinaire / Jonathan Moreau  
Sainte-Agathe-de-Lotbinière / Gilbert Breton  
Sainte-Croix / Stéphane Dion  
Saint-Édouard-de-Lotbinière / Denise Poulin  
Saint-Gilles / Robert Samson  
Saint-Narcisse-de-Beaurivage / Denis Dion  
Saint-Patrice-de-Beaurivage / Samuel Boudreault  
Saint-Sylvestre / Nancy Lehoux  
Val-Alain / Daniel Turcotte

Sont absents à cette séance :

Dosquet / Yvan Charest  
Leclercville / Denis Richard  
Saint-Flavien / Normand Côté

### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte sous la présidence de monsieur Daniel Turcotte, préfet et maire de Val-Alain. Stéphane Bergeron, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

101-05-2023

### **02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres conviennent avoir reçu l'ordre du jour. Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'adopter l'ordre du jour.

## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

### **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **03 - RENCONTRES**

**03.01** - Avec Madame Isabelle Toutant et de Monsieur Jean-Michel Blouin représentant des responsables en loisirs de Lotbinière  
- Portrait des loisirs

**03.02** - Avec Madame Catherine Martel, directrice et Madame Julie Toutant, directrice adjointe au Regroupement des personnes aidantes de Lotbinière - Conciliation Proche-aidance-Travail

**03.03** - Avec Madame Danielle Raymond - Coordinatrice du service aux entreprises - Plan stratégique SAE

### **04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**04.01** - Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 12 avril 2023

**04.02** - Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif du 1er mai 2023

**04.03** - Lecture et adoption du procès-verbal du comité de cogestion du 5 mai 2023

### **05 - AFFAIRES COURANTES**

#### **05.01 - Administration générale**

**05.01.01** - Vente pour taxes 2023 - Suivi

**05.01.02** - Reno-Région - Annonce

**05.01.03** - Chargé de projet - Développement du transport collectif - Affichage

#### **05.02 - Législation**

**05.02.01** - Adoption - Règlement 338-2023

#### **05.03 - Développement**

**05.03.01** - FRR volet 1 - Suivi

**05.03.02** - FRR volet 2 - Suivi

**05.03.02.01** - FRR-025-2 Sainte-Croix - Mise en lumière de l'église

**05.03.03** - FRR volet 3 - Suivi

**05.03.03.01** - Appel d'offres services professionnelles - Gérance de projets

**05.03.03.02** - Architecture - Pôle de collaboration - Mandat d'accompagnement

**05.03.04** - FRR volet 4 - Suivi

**05.03.04.01** - STRATZER - Offre de services professionnels – Projet de mise en

## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

commun des services de collecte des  
matières résiduelles

**05.03.05** - Défi parité EDI+ - Présentation de la démarche

**05.03.06** - Ministère de la Famille - Comité consultatif régional  
Chaudière-Appalaches (garderies) - Fiche synthèse

**05.04** - Promotion et développement économique

**05.04.01** - Plan stratégique du service aux entreprises -  
Adoption

**05.04.02** - L'ARTERRE - Renouvellement d'adhésion

**05.05** - Hygiène du milieu

**05.05.01** - Entente de disposition des boues d'installations  
septiques - Renouvellement

**05.05.02** - Plateforme de compostage - Recommandation de  
paiement #6

**05.06** - Sécurité publique

**05.07** - Transport / Réseau routier

**05.08** - Tourisme et culture

**06** - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

**07** - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

**07.01** - Conformité de règlements d'urbanisme

**07.02** - Règlement 337-2023 - Adoption

**07.03** - Avis de conformité au schéma d'aménagement - Demande à  
la CPTAQ pour un puits municipal à Saint-Antoine-de-Tilly

**07.04** - Appui à la démarche de la municipalité de Sainte-Croix  
auprès de la Société québécoise des infrastructures afin  
d'acquérir des terrains appartenant au Centre de services  
scolaires des Navigateurs

**08** - INFORMATIONS DIVERSES (CORRESPONDANCES)

**08.01** - Informations organisations

**08.02** - Comités

**08.02.01** - Comité de sécurité incendie

**08.02.02** - Comité de sécurité publique

**08.02.03** - Comité technique en sécurité civile

**08.02.04** - Table de concertation et de développement  
communautaire

**08.02.05** - Carrefour Emploi Lotbinière

**09** - COMPTABILITÉ ET COMPTES À PAYER

**09.01** - Comptes payés et à payer du mois

## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

### **10 - AFFAIRES NOUVELLES**

- 10.01** - Réalisation du projet Cœurs villageois dans 7 municipalités du territoire
- 10.02** - Relais pour la vie - Dons et Publicités
- 10.03** - PAGTCP - Implantation d'un système de billetterie en ligne
- 10.04** - Opérateur de balance TPO - Dotation
- 10.05** - FQM - Service d'accompagnement dans l'éventualité d'un projet éolien sur le territoire de la MRC

### **11 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

### **12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **03 - RENCONTRES**

#### **03.01 - Avec Madame Isabelle Toutant et de Monsieur Jean-Michel Blouin représentant des responsables en loisirs de Lotbinière - Portrait des loisirs**

Madame Toutant et Monsieur Blouin présentent les réflexions de la Table des loisirs de la MRC de Lotbinière dont ils sont les mandataires. Selon eux, la région aurait de la difficulté à travailler de façon optimale en matière de loisirs en raison du fonctionnement actuel. Il y aurait des gains substantiels à faire au niveau du développement de l'offre de loisirs (sportifs et culturels) et du développement des infrastructures et développement durable si la concertation était optimisée. En ce sens, ils informent les élus qu'ils sont en préparation d'une demande d'aide financière au FRR volet 4 - Coopération intermunicipale pour la réalisation d'un plan de développement du loisir. Une demande d'appui à la démarche sera faite à l'ensemble des municipalités locales ainsi qu'à la MRC. Les élus jugent pertinent de revoir l'avancement de leur projet lors d'un prochain forum des maires.

#### **03.02 - Avec Madame Catherine Martel, directrice et Madame Julie Toutant, directrice adjointe au Regroupement des personnes aidantes de Lotbinière - Conciliation Proche-aidance-Travail**

Mesdames Martel et Toutant font un bref retour sur la mission et les objectifs du Regroupement des personnes aidantes de Lotbinière (RPAL). Ensuite, elles font une présentation sur la Conciliation Proche-aidance-Travail. Un proche aidant est une personne qui apporte un soutien à un ou à plusieurs membres de son entourage qui présentent une incapacité temporaire ou permanente de nature physique, psychologique, psychosociale ou autre, peu importe leur âge ou leur milieu de vie, avec qui elle partage un lien affectif, familial ou non. Il habite ou non avec l'aidé.

On apprend que dans la MRC de Lotbinière, environ 7 900 personnes agiraient comme proche-aidants, soit environ le quart de la population. C'est donc pour

## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

mettre en lumière toutes les ressources et programmes qui s'adressent à cet important groupe de personnes que représentent les proches aidants que le RPAL effectue ce travail de sensibilisation. De la documentation pour sensibiliser les employeurs et les proches aidants eux-mêmes est remise aux élus. On rappelle enfin à l'assistance que le RPAL demeure un incontournable en matière d'accompagnement des personnes aidantes dans notre MRC.

### **03.03 - Avec Madame Danielle Raymond - Coordonnatrice du service aux entreprises - Plan stratégique SAE**

Madame Danielle Raymond, coordonnatrice du service aux entreprises, vient présenter le projet de plan stratégique aux élus afin de procéder à son adoption. On revient rapidement sur les étapes, dont les consultations auprès des entreprises, qui se sont succédé depuis novembre 2022 afin d'en arriver à ce plan. Les consultations ont permis de faire des constats, notamment de démontrer :

- l'importance de promouvoir le rôle de la nouvelle équipe;
- la nécessité d'arrimer les différentes initiatives et optimiser la portée des actions au sein de la MRC;
- que les entreprises en réseau ont passé plus facilement à travers les défis de la COVID;
- le milieu agricole se transforme avec l'innovation : enjeux réglementaires en perspective;
- les entreprises qui ont des projets d'agrandissement ne saisissent pas bien qui fait quoi (MRC, municipalité, etc.).

Madame Raymond en profite pour présenter la mission et la vision du service aux entreprises avant de présenter les 4 enjeux et les orientations stratégiques résultants de la démarche. Les enjeux sont :

1. Transformation du monde des affaires;
2. Pérennité des entreprises;
3. Attractivité économique;
4. Performance organisationnelle et intelligence d'affaires.

### **04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

102-05-2023

#### **04.01 - Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 12 avril 2023**

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 12 avril 2023.

## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

**103-05-2023**

### **04.02 - Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif du 1er mai 2023**

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif de la MRC de Lotbinière du 1<sup>er</sup> mai 2023.

**104-05-2023**

### **04.03 - Lecture et adoption du procès-verbal du comité de cogestion du 5 mai 2023**

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Jonathan Moreau et résolu d'adopter le procès-verbal du comité de cogestion sur l'enfouissement sanitaire de Lotbinière du 5 mai 2023

### **05 - AFFAIRES COURANTES**

#### **05.01 - Administration générale**

##### **05.01.01 - Vente pour taxes 2023 - Suivi**

##### **05.01.02 - Reno-Région - Annonce**

**105-05-2023**

##### **05.01.03 - Chargé de projet - Développement du transport collectif - Affichage**

Attendu que la MRC de Lotbinière s'est vu octroyer une aide financière dans le cadre de Programme d'aide au développement du Transport collectif (PADTC) pour déployer son plan triennal de développement du transport collectif 2022-2024;

Attendu que l'actuel chargé de projet transport de la MRC de Lotbinière a été informé de la fin de son contrat comme analyste en date du 19 mai 2023 et qu'il y a lieu d'ouvrir un poste de chargé de projet en transport pour le volet mise en oeuvre du plan de développement triennal;

Attendu que la MRC pourrait s'adjoindre les services d'une firme spécialisée en recrutement si le premier affichage ne donnait pas les résultats escomptés;

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Stéphane Dion et résolu d'autoriser l'appel de candidatures pour le poste de chargé de projets en transport collectif et d'adopter le calendrier d'affichage du poste tel que présenté.

## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

<b>Dates</b>	<b>Étapes</b>
10 mai	Autorisation du conseil pour ouverture du poste de chargé de projet en transport collectif. Formation du comité de sélection composé de M. Bernard Fortier, M. Stéphane Bergeron ou Mme Sophie Martel et Mme Mélanie Boilard
11 au 18 mai	Affichage à l'interne
19 mai	Affichage à l'externe Envoyer avis public Peuple de Lotbinière Affichage sur Québec municipal, CEL, Emploi-Québec, etc.
9 juin	Date limite pour postuler Réception des CV par Mélanie Boilard
9 juin	Convocation des candidats pour l'entrevue
12 au 13 juin	Entrevues au bureau de la MRC
14 juin	Résolution d'embauche au conseil de la MRC. La personne dispose d'un délai de 2 à 3 semaines pour aviser son employeur actuel qu'elle quitte son emploi.
3 au 7 juillet	Début d'emploi

### **05.02 - Législation**

**106-05-2023**

#### **05.02.01 - Adoption - Règlement 338-2023**

Attendu le règlement no. 78-1997, règlement concernant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation à l'organisme responsable de l'évaluation; adopté en août 1997;

Attendu le règlement no. 253-2014, règlement modifiant les tarifs pour une demande de révision de l'évaluation foncière;

Attendu que le 31 décembre 2022, le Tribunal administratif du Québec (TAQ) a publié dans la Gazette officielle du Québec un avis d'indexation annuel des tarifs afférents aux recours instruits devant le Tribunal et que le taux d'indexation a été établi à 3 %;

Attendu qu'en vertu de l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale, tout organisme municipal responsable de l'évaluation peut adopter un règlement pour rendre obligatoire le versement d'une somme en même temps que le dépôt d'une demande de révision pour une unité d'évaluation;

Attendu que cet article précise également que cette somme ne peut dépasser celle qui devrait être versée lors du dépôt d'une requête devant le TAQ;

## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

Attendu l'avis de motion donné à la session du 12 avril 2023;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu d'adopter le règlement no. 338-2023 « RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT DE MODIFICATION DES TARIFS POUR UNE DEMANDE DE RÉVISION DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE ».

### **05.03 - Développement**

#### **05.03.01 - FRR volet 1 - Suivi**

#### **05.03.02 - FRR volet 2 - Suivi**

##### **05.03.02.01 - FRR-025-2 Sainte-Croix - Mise en lumière de l'église**

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

*La demande vise à mandater une firme dans le cadre du projet de mise en lumière de l'église de Sainte-Croix afin de procéder aux travaux d'installation du système d'éclairage. Il s'agit de la poursuite du projet FRR-025-1 qui a permis d'établir les besoins du présent projet.*

*Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2019-2022 et qu'il répond aux critères de la Politique de soutien aux projets structurants ;*

*Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 28 000,00 \$ provenant de l'enveloppe du secteur local du volet 2 du FRR. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.*

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Jonathan Moreau, appuyé par Monsieur Samuel Boudreault et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme 28 000 \$ à la municipalité de Sainte-Croix pour le projet FRR-025-2 – Mise en lumière de l'église de Sainte-Croix (travaux).

#### **05.03.03 - FRR volet 3 - Suivi**

##### **05.03.03.01 - Appel d'offres services professionnelles - Gérance de projets**

107-05-2023



## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

108-05-2023

### **05.03.03.02 - Architecture - Pôle de collaboration - Mandat d'accompagnement**

Attendu que le projet Signature innovation de la MRC prévoit la réalisation de travaux de rénovation du bâtiment situé à Laurier-Station;

Attendu qu'une firme en architecture doit être mandatée afin de produire les plans et devis d'architecture pour soumission et construction;

Attendu que deux firmes en architecture ont été approchées et que la firme Cargo Architecture s'est désistée en raison des délais serrés et du manque de ressources;

Attendu l'offre de services de RLD Architectes du 8 mai 2023 au montant budgétaire de 103 833,92 \$ (taxes incluses);

Attendu que l'offre de services est sur une base horaire;

Il est proposé par Monsieur Richard Bellemare, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu de mandater la firme RLD Architectes pour réaliser les plans et devis d'architecture pour les travaux de rénovation du bâtiment à Laurier-Station selon les taux horaires présentés dans son offre de services du 8 mai 2023.

### **05.03.04 - FRR volet 4 - Suivi**

109-05-2023

#### **05.03.04.01 - STRATZER - Offre de services professionnels – Projet de mise en commun des services de collecte des matières résiduelles**

Attendu que la MRC de Lotbinière a signifié, via la résolution 079-04-2023, son intention de participer et agir à titre d'organisme responsable d'une étude de faisabilité et diagnostics concernant le regroupement progressif des services de collecte des matières résiduelles (MR) dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Attendu que cette initiative résulte d'une discussion tenue le 8 mars 2023 à Saint-Agapit lors du forum des maires;

Attendu que pour mener à bien la réalisation de cette étude la MRC désire s'entourer d'une expertise externe;

Attendu que la firme Stratzer propose, dans son offre de service du 3 mai 2023, d'assister la MRC en réalisant une étude en deux phases distinctes :

- Phase 1 – Portrait, avantages et inconvénients;

## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

- Phase 2 – Plan stratégique de mise en commun;

Attendu que Stratzer propose de réaliser cette étude pour un montant forfaitaire de 39 070,00 \$ (plus taxes) à l'intérieur d'un échéancier de 18 semaines;

Attendu que la MRC a déposé sa demande d'aide financière au FRR volet4 - Volet coopération municipale le 9 mai 2023;

Il est proposé par Madame Huguette Charest, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu de mandater la firme Stratzer pour réaliser l'étude pour le projet de mise en commun des services de collecte des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Lotbinière, suite à la confirmation du ministère que la demande d'aide financière est complète.

### **05.03.05 - Défi parité EDI+ - Présentation de la démarche**

### **05.03.06 - Ministère de la Famille - Comité consultatif régional Chaudière-Appalaches (garderies) - Fiche synthèse**

### **05.04 - Promotion et développement économique**

### **05.04.01 - Plan stratégique du service aux entreprises - Adoption**

Attendu que la firme Opportuna conseil avait été mandatée par la MRC pour accompagner le service aux entreprises dans l'établissement de ses orientations stratégiques 2023-2025;

Attendu la démarche de co-construction et de consultation réalisée depuis novembre 2022;

Attendu le plan stratégique présenté;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'adopter le Plan stratégique 2023-2025 du service aux entreprises de la MRC de Lotbinière.

### **05.04.02 - L'ARTERRE - Renouvellement d'adhésion**

### **05.05 - Hygiène du milieu**

110-05-2023

## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

**111-05-2023**

### **05.05.01 - Entente de disposition des boues d'installations septiques - Renouvellement**

Attendu que l'entente intermunicipale avec la Ville de Québec pour la fourniture de services en matière de réception et de traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées a pris fin le 31 décembre 2022;

Attendu que la Ville de Québec propose de renouveler l'entente pour la fourniture de services en matière de réception et de traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées pour une durée de 2 ans (1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024) avec la possibilité de prolonger l'entente pour 3 années de plus;

Attendu que l'article 569 du Code municipal prévoit que « toute municipalité locale peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence »;

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu de renouveler l'entente intermunicipale avec la Ville de Québec pour le traitement des boues d'installations septiques du territoire de la MRC de Lotbinière pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024 avec la possibilité de prolonger jusqu'au 31 décembre 2027 et de mandater le préfet et le directeur général de la MRC de Lotbinière pour signer l'entente.

**112-05-2023**

### **05.05.02 - Plateforme de compostage - Recommandation de paiement #6**

Attendu qu'un décompte a été reçu par l'entrepreneur Construction Lemay pour les travaux effectués en date du 22 décembre 2022 ;

Attendu que Construction Lemay demande un paiement d'un montant de 530 304,11 \$ (taxes incluses);

Attendu que la retenue contractuelle de 10 % est réduite à 5% étant donné que l'acceptation provisoire des travaux a été produite en date du 22 décembre 2022, conformément aux documents contractuels;

Attendu qu'une retenue spéciale de 7 000 \$ a été appliquée au décompte no.6 de manière à garantir les corrections des bris constatés au bâtiment;

Attendu la recommandation de paiement — décompte progressif #6 de WSP datée du 3 mai 2023;

## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

Attendu la recommandation du comité de cogestion sur l'enfouissement;

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'accepter la recommandation de paiement - décompte progressif #6 et de faire un versement à Construction Lemay inc. pour un montant de 530 304,11 \$ (taxes incluses).

### **05.06 - Sécurité publique**

### **05.07 - Transport / Réseau routier**

### **05.08 - Tourisme et culture**

## **06 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

## **07 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL**

### **07.01 - Conformité de règlements d'urbanisme**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dion, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu de certifier conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements d'urbanisme suivants et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants.

113-05-2023

<b>Municipalité</b>	<b>Adoption</b>	<b>Type</b>	<b>No du règlement</b>	<b>No du certificat</b>
Saint-Sylvestre	1er mai 2023	Zonage	169-23	2023-19
Saint-Antoine-de-Tilly	11 avril 2023	Démolition	2023-704	2023-20
Saint-Antoine-de-Tilly	11 avril 2023	Construction	2023-705	2023-21
Saint-Agapit	1er mai 2023	Zonage	528-03-23	2023-22
Saint-Apollinaire	3 avril 2023	Démolition	953-2023	2023-23
Saint-Apollinaire	3 avril 2023	Zonage	951-2023	2023-24
Saint-Gilles	16 janvier 2023	Plan d'urbanisme	606-22	2023-25
Saint-Gilles	16 janvier 2023	Zonage	607-22	2023-26
Saint-Flavien	9 mai 2022	Zonage	04-2022	2023-27
Saint-Patrice-de-Beaurivage	11 avril 2023	Démolition	399-2023	2023-28
Sainte-Croix	1 <sup>er</sup> mai 2023	Zonage	685-2023	2023-29
Sainte-Croix	1 <sup>er</sup> mai 2023	Usage conditionnel	686-2023	2023-30

**PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ  
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

Val-Alain	1 <sup>er</sup> mai 2023	Occupation et entretien des bâtiments	233-2023	2023-31
Val-Alain	1 <sup>er</sup> mai 2023	Démolition	234-2023	2023-32

114-05-2023

**07.02 - Règlement 337-2023 - Adoption**

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté son SADR en février 2005 (projet de règlement 172-2005) et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le périmètre urbain de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun et de ses affectations concernées;

Attendu que l'article 47 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.) stipule que le conseil de la MRC peut modifier le SADR;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 9 mai 2023;

Attendu que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a émis un avis favorable sur le projet de règlement 337-2023;

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 8 février 2023 conformément aux dispositions du Code municipal;

Il est proposé par Monsieur Jonathan Moreau, appuyé par Monsieur Richard Bellemare et résolu d'adopter le règlement numéro 337-2023.

115-05-2023

**07.03 - Avis de conformité au schéma d'aménagement - Demande à la CPTAQ pour un puits municipal à Saint-Antoine-de-Tilly**

Attendu la demande d'autorisation de la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, auprès de la CPTAQ (dossier 439747), afin de délimiter une aire de protection immédiate d'un ouvrage de prélèvement des eaux de catégorie 1 (RPEP, art.51) comprenant l'ouvrage de prélèvement d'eau et les infrastructures qui y sont reliées (station de pompage) d'une partie des lots 3 387 960 et 3 387 956 du cadastre du Québec, sur une superficie de 0.37 hectare;

Attendu que les pénuries d'eau sont de plus en plus fréquentes au cours des dernières années pour alimenter le réseau d'aqueduc de la municipalité;

Attendu que l'autorisation recherchée vise un projet d'utilité publique et de santé publique;

## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

Attendu que le projet est réalisé conformément aux exigences du MELCCFP et du MAMH en lien avec la mise aux normes du réseau d'aqueduc et d'égout de la Municipalité;

Attendu qu'il n'est pas possible de se prononcer sur l'ensemble des critères formulés à l'article 62 de la LPTAA à l'heure actuelle puisque les démarches de négociation avec le propriétaire des lots concernés ne sont pas terminées;

Attendu que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), à son document complémentaire, ainsi qu'au règlement de contrôle intérimaire;

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dion, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu :

1. d'appuyer la demande d'autorisation de la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, auprès de la CPTAQ (dossier : 439747), pour utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie des lots 3 387 960 et 3 387 956 du cadastre du Québec;
2. d'aviser la CPTAQ que cette demande est conforme aux objectifs du SADR, à son document complémentaire, ainsi qu'aux règlements de contrôle intérimaire;
3. de renoncer au délai de trente (30) jours prévu à l'article 60.1 de la LPTAA.

116-05-2023

### **07.04 - Appui à la démarche de la municipalité de Sainte-Croix auprès de la Société québécoise des infrastructures afin d'acquérir des terrains appartenant au Centre de services scolaires des Navigateurs**

Attendu que la municipalité de Sainte-Croix est en démarche d'acquisition d'une partie des lots 3 592 366 et 3 590 820 appartenant au Centre de services scolaires des Navigateurs afin d'y implanter un nouveau développement résidentiel;

Attendu que ces terrains sont inutilisés depuis des dizaines d'années et sont localisés au cœur de la municipalité, à proximité de tous les services;

Attendu que la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire vise à accroître la densité d'occupation à proximité des infrastructures et des réseaux publics;

Attendu que les règles en place par la Société québécoise des infrastructures alourdissent et freinent l'acquisition de ces dits terrains par la municipalité de Sainte-Croix;

## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

Il est proposé par Monsieur Richard Bellemare, appuyé par Monsieur Samuel Boudreault et résolu :

1. d'appuyer la démarche de la municipalité de Sainte-Croix auprès de la Société québécoise des infrastructures afin d'acquérir une partie des lots 3 592 366 et 3 590 820 appartenant au Centre de services scolaires des Navigateurs;
2. de demander à la Société québécoise des infrastructures de trouver des solutions afin de faciliter la vente à la Municipalité de Sainte-Croix;
3. de transmettre une copie de la présente résolution à Monsieur François Turenne, Président du conseil d'administration de la Société québécoise des infrastructures et à Madame Suzie Lucas, Directrice générale du Centre de services scolaires des Navigateurs;
4. de transmettre une copie de la présente résolution à Madame Isabelle Lecours, Députée de Lotbinière-Frontenac;
5. de transmettre une copie de la présente résolution aux ministères concernés soit à Monsieur Bernard Drainville, ministre de l'Éducation et ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches, Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et Madame Sonia Lebel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor.

### **08 - INFORMATIONS DIVERSES (CORRESPONDANCES)**

#### **08.01 - Informations organisations**

#### **08.02 - Comités**

##### **08.02.01 - Comité de sécurité incendie**

##### **08.02.02 - Comité de sécurité publique**

##### **08.02.03 - Comité technique en sécurité civile**

##### **08.02.04 - Table de concertation et de développement communautaire**

##### **08.02.05 - Carrefour Emploi Lotbinière**

### **09 - COMPTABILITÉ ET COMPTES À PAYER**

#### **09.01 - Comptes payés et à payer du mois**

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Stéphane Dion et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement.

117-05-2023

**PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ  
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

Description	Montants
<b>Liste des déboursés</b>	
Chèques émis	20 291.75 \$
Dépôts directs à faire	268 633.02 \$
Prélèvements (Paiements par Accès D)	137 390.92 \$
<b>Total des paiements :</b>	<b>426 315.69 \$</b>
Ces montants peuvent aussi comprendre certaines dépenses incluses dans la liste qui suit :	
<b>Liste des engagements</b>	<b>137 627.42 \$</b>
Construction Lemay - Décompte no. 6 - Plateforme (en sus)	530 304.11 \$
Vente pour taxes - Premier remboursement aux municipalités (inclus)	96 772.51 \$
Vente pour taxes - Premier remboursement aux CSS (inclus)	5 628.23 \$

118-05-2023

119-05-2023

**10 - AFFAIRES NOUVELLES**

**10.01 - Réalisation du projet Cœurs villageois dans 7 municipalités du territoire**

Attendu l'appel de projets Destination Durable et action concertée propulsé par le Fonds d'action québécois pour le développement durable;

Attendu que le volet 1 du projet vise à soutenir les démarches de planification concertée avec les acteurs de la collectivité pour développer et structurer une offre touristique complémentaire, collaborative et favorable à des retombées économiques, sociales et environnementales positives dans le milieu;

Attendu que le projet Cœurs Villageois est une démarche de structuration de l'accueil touristique dont le principal attrait est la collectivité et qui s'effectue de pair avec les acteurs touristiques et la collectivité;

Attendu les enjeux et les orientations de la planification stratégique de tourisme de la MRC de Lotbinière :

- Le renforcement de l'offre et le développement d'un tourisme responsable et durable;
- Soutenir les attraits qui se démarquent en tourisme durable;
- Améliorer la qualité de l'accueil touristique;
- Optimiser la cohérence du développement touristique;
- Développer le tourisme lent et la mobilité douce;
- Valoriser les patrimoines naturels et culturels;
- Développer l'ensemble des attraits touristiques de la région.



## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

Attendu que 7 municipalités de la MRC de Lotbinière ont accepté de participer au projet :

- Saint-Agapit
- Dosquet
- Saint-Sylvestre
- Lotbinière
- Val-Alain
- Saint-Patrice-de-Beaurivage
- Saint-Apollinaire

Attendu que la MRC de Lotbinière a signé la convention d'aide financière le 18 avril 2023 suite à la confirmation de l'acceptabilité du projet Cœurs Villageois déposé dans la mesure Destination durable et action concertée et une subvention confirmée de l'ordre de 68 653 \$;

Attendu que les dépenses suivantes seront réalisées :

Frais de transport, de repas et d'hébergement	3 092 \$
Services externes - Honoraires professionnels	62 475 \$
Frais de communication	5 880 \$
Frais d'administration - Vérification comptable	2 520 \$
Frais d'administration – Administration autre	500 \$
Salaires et charges sociales	11 350 \$
<b>TOTAL</b>	<b>85 817 \$</b>

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'accepter la réalisation du projet ainsi que le budget tel que présenté ci-dessus.

**120-05-2023**

### **10.02 - Relais pour la vie - Dons et Publicités**

Attendu que le Relais pour la vie de Lotbinière a déposé une demande de dons et publicités pour l'édition 2023;

Attendu qu'un montant de 2 000 \$ est demandé;

Attendu le plan de visibilité présenté;

Il est proposé par Monsieur Jonathan Moreau, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu de contribuer à l'édition 2023 du Relais pour la vie de Lotbinière à la hauteur de 2 000 \$ conformément au plan de visibilité et d'appliquer ce montant aux dons de l'équipe des maires de la MRC de Lotbinière.

## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

121-05-2023

### **10.03 - PAGTCP - Implantation d'un système de billetterie en ligne**

Attendu que la MRC avait déposé deux propositions de projet en décembre 2022 dans le cadre du PAGTCP, soit : Acquisition d'abribus avec bancs et panneau d'information à l'arrêt et Implantation d'un système de billetterie en ligne;

Attendu que le 28 mars 2023 le ministère des Transports du Québec confirmait l'admissibilité du projet d'implantation d'un système de billetterie en ligne;

Attendu que la MRC doit maintenant déposer la demande d'aide financière complète au ministère;

Attendu que la MRC de Lotbinière a élaboré un plan triennal de développement du transport collectif pour la période 2022-2024 dans lequel il est prévu de développer de nouveaux services;

Attendu que la bonification du transport collectif passe par la mise en place d'infrastructures confortables, accessibles et faciles d'utilisation;

Attendu qu'une convention d'aide financière devra être conclue entre le ministère des Transports et la MRC de Lotbinière;

Il est proposé par Monsieur Richard Bellemare, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu :

- d'autoriser le dépôt du projet Implantation d'un système de billetterie en ligne au ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes;
- d'autoriser le directeur général, Monsieur Stéphane Bergeron, à signer le formulaire de demande d'aide financière, la convention d'aide financière et tout document donnant plein effet à la présente résolution et au financement du projet en lien avec le programme;
- de confirmer que la MRC de Lotbinière contribuera financièrement au projet;
- de confirmer que les dépenses des projets ne font pas l'objet d'une aide financière provenant d'un autre ministère, d'une agence ou d'un mandataire du gouvernement.

122-05-2023

### **10.04 - Opérateur de balance TPO - Dotation**

Attendu qu'un employé est présentement en arrêt de maladie et qu'il y a lieu d'embaucher un nouveau préposé à la balance (poste TPO) afin d'assurer l'opération du LET à Saint-Flavien;

## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

123-05-2023

Attendu que M. Mario Bergeron travaille actuellement à titre de préposé de l'écocentre à Saint-Flavien et qu'il détient plusieurs années d'expérience en gestion des matières résiduelles;

Attendu qu'il serait apte à occuper un poste d'opérateur de balance TPO pour donner plus de flexibilité à l'équipe de travail;

Attendu la recommandation du comité de cogestion sur l'enfouissement (#003-05-2023-ENF);

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'embaucher Monsieur Mario Bergeron à titre d'opérateur de balance (TPO) (classe opérateur de balance), selon les conditions prévues au contrat de travail.

### **10.05 - FQM - Service d'accompagnement dans l'éventualité d'un projet éolien sur le territoire de la MRC**

Attendu qu'Hydro-Québec a lancé un appel d'offres visant 1 500 mégawatts de source éolienne le 31 mars 2023;

Attendu que Lotbinière fait partie d'une des dix zones potentielles d'intégration de nouveaux parcs entre 2027 et 2029 et qu'il y a lieu de croire que le territoire soit sollicité d'ici la fin de l'appel d'offres;

Attendu que la FQM offre un service d'accompagnement du monde municipal afin de mettre en place l'environnement nécessaire pour assurer le succès de la participation du milieu local au sein des projets de production d'énergie à partir d'une source renouvelable découlant d'appel d'offres lancé par Hydro-Québec;

Attendu que l'accompagnement sera fait au besoin, dans l'hypothèse où le territoire sera approché par l'industrie, sur une base horaire selon les taux en vigueur à la FQM;

Attendu que Monsieur Constantin, FQM, juge qu'un accompagnement typique se fait à l'intérieur d'un budget de 25 000 \$ à 30 000 \$ et s'avère extrêmement rentable compte tenu de la nature, de la valeur des projets et de l'admissibilité de ces dépenses à notre mise de fonds dans l'hypothèse où un projet serait approuvé sur notre territoire;

Attendu le contrat de service présenté;

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu de mandater la FQM pour accompagner la MRC de Lotbinière sur une base horaire dans l'hypothèse où la MRC serait approchée par un promoteur dans le présent appel de projets d'Hydro-Québec et d'autoriser

**PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ  
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

124-05-2023

Monsieur Stéphane Bergeron, directeur général, à signer le contrat de service avec la FQM.

**11 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

**12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu la levée la séance à 21 h 38.

\_\_\_\_\_  
Le préfet

\_\_\_\_\_  
Le directeur général

Je, Daniel Turcotte, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.